



REVUE DE PRESSE
SUD-ouest ET CHARENTE LIBRE
Mardi 14 février 2017



Rousset veut taxer les camions

■ Le président de Nouvelle-Aquitaine est candidat à l'expérimentation d'une taxe carbone pour les poids lourds ■ Avec le transit international pour cible afin de financer les infrastructures et le ferroviaire.



Les transporteurs et les agriculteurs avaient eu raison des portiques écotaxe. A la Région, Alain Rousset veut expérimenter une nouvelle taxe carbone.

Jean-François BARRE
jf.barre@charentelibre.fr

«**N**ous sommes candidat pour expérimenter sur le territoire de la région une vignette carbone.» Il y tient depuis des années et il n'a pas l'intention de lâcher le morceau. Hier matin, en ouverture des débats sur le budget 2017 de Nouvelle-Aquitaine, Alain Rousset a réaffirmé sa volonté de taxer le transport poids lourd sur le territoire de la région. Et en particulier sur deux axes qui le préoccupent: la RN 10 et la RN 141. Dix mille poids lourds chaque jour. En Charente, traversée par les deux, le dossier est sensible. Une semaine après que la cour des comptes a rappelé l'immense gâchis financier de l'écotaxe, dont l'abandon a coûté plus d'un milliard d'euros à l'État uniquement en indemnités, Alain Rousset

remet donc sur le tapis le dossier abandonné en 2014 par la ministre Ségolène Royal après des semaines de manifestations des «Bonnets rouges». Dans l'esprit d'Alain Rousset, pas question de réitérer les erreurs du dossier écotaxe, voté par le gouvernement Fillon sans l'activer, et ses portiques vandalisés, en se mettant à dos artisans, agriculteurs et transporteurs nationaux. Cette vignette carbone, semblable à celle en vigueur en Autriche, prendrait la forme d'une «taxe régionale sur le transport international de poids lourd». L'idée est de taxer tous les poids lourds de transit international pénétrant sur le territoire régional. Pour deux raisons: financer le développement du ferroviaire, mettre les camions sur des trains et lutter contre les émissions de particules fines. Une carte l'a marqué: celle des émissions de particules fines en ex-Aquitaine, réalisée en 2013. On y

observe une nuée rouge vif, pointant les zones de forte concentration en particules fines: cette nuée suit parfaitement le sillon de la RN 10. «C'est aussi un enjeu de santé publique et environnemental. Car ces émissions de particules fines, ce sont les poids lourds, pointe Alain Rousset. On va candidater auprès du gouvernement mais il faut que nous y arrivions. La France est l'un des rares pays d'Europe à ne pas avoir mis en place ce genre de taxe. En Allemagne, cette vignette carbone rapporte 4 milliards d'euros.»

«En récupérer une partie»

Reste toutefois à piloter cette affaire avec doigté pour ne pas se mettre à la faute vis-à-vis des directives européennes. Comment, en effet, taxer uniquement les poids lourds étrangers sans se mettre à dos Bruxelles? «Sur ce

genre de dossier, il faut absolument travailler en concertation avec les professionnels», indique Françoise Coutant, vice-présidente en charge de la transition énergétique, qui confirme que c'est bien «le transit international qui est visé». Au conseil départemental de la Charente, François Bonneau, le président y est «favorable, totalement», parce qu'un poids lourd dégrade comme 10 000 voitures. «Le système d'une vignette me paraît judicieux. Mais j'espère que le Département en récupérera une partie. Il faut voir les modalités d'application, mais, si ça peut nous aider pour l'entretien des routes. C'est nous qui supportons les inconvénients du trafic.» Et le patron de la Charente a de la mémoire. «En vingt ans, nous avons mis pas loin de 180 millions sur les axes nationaux.» À La Rochelle, Dominique Bussereau, ancien ministre des

Le spectre de Poitou-Charentes

Alain Rousset y voit un budget maîtrisé. Hier, lors de la séance consacrée aux finances, l'opposition n'a pas manqué de souligner le poids de la gestion de Poitou-Charentes sur les finances de Nouvelle-Aquitaine. «Il faut oublier les temps heureux de l'Aquitaine, dont tous les voyants étaient vert foncé. En Nouvelle-Aquitaine, ils sont à l'orange», note Jean Dionis (UDI). Pour le Modem, Joan Taris a pointé «227 millions d'épargne brute, soit 9,8% du budget quand votre objectif était d'être à 20%». Et huit ans pour la capacité d'autofinancement. Alain Rousset: «Ce sera plutôt un peu moins de cinq ans.» Il n'a pas vacillé d'un pouce face aux attaques. «En 2016, vous me reprochiez de mettre un terme à certains programmes. En 2017, vous me reprochiez de ne pas faire assez d'économies. Il faut savoir.» Et il est d'ailleurs assez savoureux d'entendre Yves d'Amécourt, porte-parole LR: «Taxer l'essence, c'est taxer les populations rurales qui n'ont pas le choix.» Il y a deux mois, il dénonçait dans ce même hémicycle le refus de Ségolène Royal puis de Jean-François Macaire de mobiliser cette taxe en ex-Poitou-Charentes.

Transports et président du conseil départemental de Charente-Maritime, voit lui aussi plutôt d'un bon œil la relance du dossier sur un biais régional. Parce que la région, avec la RN 10 et la 141, est au cœur du débat. «Ce sont typiquement des axes où une écotaxe s'impose. À condition de prendre en compte les axes départementaux parallèles, afin d'éviter le transfert de circulation, comme cela s'est fait de l'autoroute vers la nationale.» C'est aussi retrouver la philosophie originelle. «Le but de l'écotaxe nationale, c'était de financer les infrastructures ferroviaires, portuaires, mais aussi le transport public dans les agglomérations. Tout ce qui pouvait enlever de la voiture des routes.»

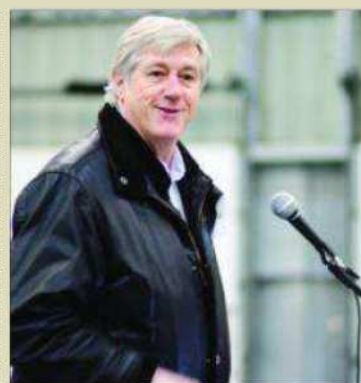
Photo archives Renaud Joubert

Les transporteurs le pied sur le frein

«*Il n'en est pas question!*» Ça a le mérite d'être clair. A la Fédération nationale des transporteurs routiers (FNTR), Jean-Christophe Voiron, le président régional, est définitif. «*Même pas l'ouverture d'une possibilité de débat.*» Sa fédération l'avait déjà fait savoir aux Alsaciens qui, l'an dernier, avaient eu des velléités de ressortir l'écotaxe des cartons. «*Symboliquement, ça ne passait pas. L'écotaxe, on la paye, à travers l'augmentation de 4 centimes du prix du gazole*», ce qui correspondrait à 240 millions par an. Presque autant que ce que devait rapporter «net» l'écotaxe enterrée par Ségolène Royal. À l'Otre, le syndicat des PME et TPE du transport routier, le discours est moins tranché. Les petits patrons avaient été en pointe contre l'écotaxe, cette «*usine à gaz qui finançait plus le collecteur Ecomouv*

que les infrastructures», que dénonce encore leur président Vincent Tardet. «*Mais on s'est toujours posé la question. On était partis sur un système à l'anglaise, sur le principe du forfait journalier avec une possibilité mensuelle ou annuelle. Ce qui permettrait aussi de contrôler le cabotage illégal des étrangers.*» L'Otre a souvent dit qu'elle n'était «*pas contre une taxe pour financer les infrastructures*». À condition «*d'une équité territoriale. Cela ne pourrait pas être un système régional. Il faut que ce soit coordonné.*» A condition, aussi, de revoir la fiscalité sur les carburants. «*Difficile d'envisager un cumul des taxes*», comme une nouvelle vignette après l'augmentation de la TICPE (taxe sur les produits pétroliers). «*On en parle toujours et on ne veut pas d'une taxation supplémentaire*», insiste Caroline

Metzger, déléguée régionale de la FNTR. Pour les transporteurs, une nouvelle vignette, dont l'un des objectifs est de faire payer l'entretien des infrastructures par ceux qui les dégradent, à savoir les «*poids lourds à 80 % étrangers qui circulent sur la RN 10*» ne serait même plus une raison valable et de moins en moins une condition d'équité. «*Depuis que nous avons un prix du gazole similaire à l'Espagne ou à la Belgique, les étrangers se servent à nouveau chez nous. Le chiffre d'affaires généré par les étrangers à la pompe, c'est 400 millions par an*», rappelle Jean-Christophe Voiron. Et ne réserver la taxe qu'aux seuls étrangers semble difficile à mettre en œuvre. «*En Allemagne, on paye, reconnaissent les transporteurs. Mais les Allemands payent aussi.*»



Pour Jean-Christophe Voiron, le président régional de la FNTR, une taxe sur les poids lourds n'est pas envisageable.

Photo CL

Deux fermetures d'école en suspens



À Genouillac vendredi dernier, parents et élus s'étaient mobilisés pour sauver le poste menacé.

Photo CL

Fini l'école à Écuras, Rouzède, Pillac, Lachaise, Paizay-Naudouin-Embourie et Le Tâtre. C'était la copie présentée la semaine dernière en comité technique spécial par le directeur académique des services de l'Éducation nationale en Charente (Dasen). Pour l'heure, deux de ces fermetures ne sont plus d'actualité après le conseil départemental de l'Éducation nationale qui se tenait hier autour de représentants des organisations syndicales, de parents d'élèves, du préfet et du Dasen. À Paizay-Naudouin-Embourie, sur les trois classes qui devaient fermer, une seule reste concernée et il s'agit d'une fermeture conditionnelle, c'est-à-dire qui sera décidée à la rentrée en fonction du nombre d'élèves. Une décision à la demande des élus locaux. Il est donc encore un peu tôt pour parler d'école sauvée. Par ailleurs, la fermeture annoncée de l'unique classe de Pillac devient aussi une fermeture conditionnelle. À Linars, une maternelle et une élémentaire devaient disparaître. La première est sauvée, la seconde

sous le coup d'une fermeture conditionnelle. À Genouillac enfin, le poste qui devait être supprimé devient également conditionné au nombre d'élèves inscrits en septembre. Malgré ces ajustements, «sur le fond, il n'y a pas grand-chose qui change», commente Jean-Paul Pochard, représentant de la FSU.

Il salue une carte scolaire globalement positive. «Mais ce qui nous chagrine, c'est la politique de fusion forcée, surtout en milieu urbain. En outre, les postes que nous avons demandés ne sont pas créés. Nous voulions un temps plein de préventeur, qui travaille sur la sécurité et les conditions de travail, et une troisième classe Upeaa [pour les nouveaux arrivants ne parlant pas français, NDLR].»

La FSU-CGT, l'Unsa, la CFDT et la FCPE se sont abstenues – FO n'était pas présent. Prochain rendez-vous début juillet pour un conseil d'ajustement. D'ici là, élus locaux et parents risquent bien de se faire entendre.

Lénaëlle SIMON

Vignoble : «On a peur du dérapage»

Les «vautours» créent de plus en plus de tensions. Le syndicat UGVC organise cet après-midi une conférence à Paris. Pour demander au gouvernement de stopper ces transferts de plantation.

Maurice BONTINCK
m.bontinck@charentelibre.fr

Une conférence de presse en urgence cet après-midi à Paris. Une vingtaine de régions viticoles représentées pour dire stop aux transferts de plantation. La «pression» mise sur le gouvernement... Dans le monde toujours discret du vignoble, la cinquantaine de «vautours» recensés en 2016 est LE sujet de tensions du moment. À l'initiative de cette conférence de presse à Paris, l'Union générale des viticulteurs de l'AOC cognac (UGVC) explique l'urgence d'arrêter le phénomène.

Quelle est la situation dans le vignoble cognacais?

Alexandre Imbert (directeur UGVC). Cela devient extrêmement tendu et tout le monde a peur du dérapage. À tel point que les services de police commencent à s'inquiéter d'éventuels débordements. Cognac, ce n'est pas le Sud-Est, ça ne part pas au bout de 10 minutes mais quand ça part, ça part...

Stéphane Roy (président UGVC). Les viticulteurs veulent les noms. Ils ne parlent que de ça. On l'a vu dans nos réunions publiques des derniers jours. En temps normal, on accueille 500 personnes au total, là nous étions plus proches des 900. Et les transferts de plantation occupaient les trois quarts de la réunion.



Les responsables du BNIC et de l'UGVC ont lancé une motion en ligne.

Photo A. K.

Christophe Véral (Bureau national interprofessionnel du cognac, BNIC). Il y a un climat de suspicion générale. Alors que la filière enregistre des résultats extraordinaires, chacun se demande ce que fait le voisin quand il le voit replanter. Personne n'a vraiment rien à gagner dans cette histoire.

Quels sont les chiffres précis de ces transferts de plantation?

Alexandre Imbert. Nous en sommes aujourd'hui à 300 hectares identifiés et transférés vers l'AOC cognac, dont 136 ont déjà été replantés. Cela concerne une cinquantaine de viticulteurs pour des transferts moyens de 10 à 15 hectares. Un viticulteur en a ra-

cheté 50 à lui seul. Il faut quand même se rendre compte que cela fait plus que doubler par rapport aux 250 hectares de plantation autorisés par la profession en 2016.

Stéphane Roy. Certains diront que c'est encore minime par rapport aux 75 000 hectares de notre vignoble. Mais ces 0,4 % de vignoble en plus représentent aujourd'hui une perte de 50 euros par hectare pour nos 4 500 viticulteurs. Et comme la surface moyenne d'une exploitation est de 20 hectares, c'est déjà une perte effective de 1 000 euros par an. Il faut que ça s'arrête !

Qu'attendez-vous de cette conférence de presse à Paris cet après-midi ?

Alexandre Imbert. À court terme, nous demandons au ministère de l'Agriculture de signer une circulaire obligeant une exploitation effective des terres achetées pendant cinq ans au minimum pour pouvoir ensuite transférer les autorisations de plantation issues d'un arrachage. Pour stopper ces transferts, il faudrait une nouvelle législation européenne mais ce n'est pas possible avant la renégociation de la PAC en 2022.

Stéphane Roy. Nous avons lancé une pétition en ligne vendredi. Sans en faire de publicité, elle a déjà été signée plus de 850 fois. À Paris, elle sera officiellement lancée au niveau national et doit nous permettre de mettre encore plus la pression sur le gouvernement qui est face à ses responsabilités.

Le Cognacais est-elle la seule région à disposer de «vautours» comme les qualifient les Jeunes Agriculteurs ?

Alexandre Imbert. Pour le moment oui, même si des régions comme le Bordelais ou la Bourgogne commencent à entendre des premières rumeurs de transferts dans leur AOC. Tout le monde est dans le même bateau.

Stéphane Roy. Il y a aussi une énorme demande de viticulteurs d'autres régions qui proposent de vendre leurs vignes et appellent directement ici. Toutes les régions ont conscience qu'il faut régler le

problème. C'est aussi pour cela que nous avons réussi à réunir en moins d'une semaine une vingtaine de régions viticoles à Paris. Alexandre Imbert. On voit aussi de plus en plus d'annonces de particuliers sur internet proposant «des vignes à arracher».

»

Il y a un climat de suspicion générale. Chacun se demande ce que fait le voisin quand il le voit replanter.

L'UGVC met aussi les moyens financiers pour stopper ces transferts...

Alexandre Imbert. Nous avons aussi entamé des démarches au contentieux, en passant par un avocat qui nous coûtera 25 000 euros par an sur trois ans. Stéphane Roy. Alexandre [le directeur de l'UGVC, NDLR] travaille depuis plusieurs mois quasi exclusivement sur le sujet. Nous avons dû restructurer notre service juridique pour lui dégager du temps. On évalue au total ce coût entre 150 000 et 200 000 euros sur trois ans.

ENTREPRENDRE

Charente Libre
Mardi 14 février 2017

7

En vue

Apollo se rembourse du rachat de Verallia

Verallia, filiale de Saint-Gobain et propriétaire d'une usine à Châteaubernard qui emploie plus de 350 personnes, a été rachetée en octobre 2015 par le fonds de pension américain Apollo, associé pour la circonstance à la banque publique BPI France. On a appris la semaine dernière, dans les colonnes numériques de l'Agefi, site d'informations économiques

et financières, qu'Apollo est «déjà certain de rentrer dans ses frais». Le fonds de pension a réalisé une deuxième émission de dette, pour «faire remonter 350 millions d'euros de cash à ses actionnaires». Selon l'Agefi, cette opération vise «à finir de rembourser les fonds propres apportés» par Apollo et BPI France en octobre 2015. La première émission de dette en juin 2016

avait rapporté 230 millions, ce qui porte à 580 millions d'euros la somme récupérée par les deux actionnaires.

Interrogé par l'Agefi, Jean-Pierre Floris, P-DG du groupe d'emballages en verre, indique : «Le groupe a retrouvé un climat social apaisé et nous souhaitons préserver ces bonnes relations car elles sont essentielles à l'amélioration des performances

opérationnelles.» Du côté de Châteaubernard et des syndicats, le discours est assez différent. Dominique Spinali, délégué CGT : «On a demandé la réunion du comité restreint européen qui va se réunir fin février. On veut connaître la position de Verallia. On s'est battu pour que ce fleuron de l'industrie survive, on ne veut pas qu'Apollo le détruise.»

■ Deux pharmacies vont fusionner en centre-ville de Cognac ■ Une licence de moins dans une cité où le trop-plein d'officines crée des tensions ■ Un projet de transfert est attaqué en justice.

Cognac : pharmacies sous tension

Frédéric BERG
f.berg@charentelibre.fr

Il y a trop de pharmacies à Cognac. Beaucoup trop. On en compte douze sans oublier les deux officines de Châteaubernard. L'Agence régionale de santé (ARS) reconnaît que le secteur est «très concurrentiel» : «Cognac est une ville sur-dotée en officines, elle ne devrait en compter que cinq.» Ce calcul est basé sur les barèmes du code de la santé publique (CSP) : 2 500 habitants pour la première licence de la commune et 4 500 habitants pour les suivantes. Mais voilà, avant on ne comptait pas et il n'est pas possible de détrôner l'existant. Si le constat n'est pas nouveau, le contexte actuel avancé par les professionnels, une baisse de marges sur les médicaments et des prescriptions médicales nettement allégées, tend un peu plus la situation.

Une fusion et un recours devant le tribunal

Deux faits récents viennent illustrer cette tension. Le premier est plutôt positif : deux pharmacies ne vont bientôt plus en faire qu'une. Isabelle Vanoni, propriétaire de celle située n°12, rue d'Angoulême a vendu le bâtiment. Elle se déplace d'une centaine de mètres en rachetant le fonds de commerce de la grande pharmacie centrale, au 57, rue d'Angoulême, à Marie-Pierre Gavillon qui cesse son activité.

«Je rends une licence», précise Isabelle Vanoni dont le déménagement sera effectif le 21 mars : «Je vais engager des travaux et je conserve tous les employés.» Ainsi, le nombre de licences sur Cognac va passer de douze à onze. Et ce, alors qu'une licence avait déjà été supprimée en 2012. À l'époque, 24 pharmaciens, en majorité du Cognacais, s'étaient réunis en collectif en 2012 pour racheter la pharmacie Guillebon, place François-I^{er}, alors à l'agonie. Ce geste à fonds perdus visait à limiter la concurrence.

Voilà pour le positif. Un second fait en passe de devenir une affaire judiciaire témoigne en revanche de la forte nervosité des



Cognac compte aujourd'hui douze pharmacies. Une d'entre elles va fermer le 21 mars, la pharmacie principale, située rue d'Angoulême (en haut à gauche).

Photos F. B.

pharmaciens du cru. En 2015, Lucile Simonnet-Maurin a racheté la pharmacie Saint-Léger. Début 2016, elle a déposé un dossier de demande de transfert de l'officine au 200, avenue Victor-Hugo, à la place d'un ancien magasin de motos.

Solidarité et droit de réserve

Le dossier soumis à l'ARS a été accepté en mai dernier. Le préfet et le conseil régional de l'ordre avaient dit oui quand seul le syndicat départemental des pharmaciens de la Charente a dit non. Le projet était sur le point d'aboutir

quand huit pharmaciens ont déposé un recours devant le tribunal administratif de Poitiers considérant notamment que ce transfert serait préjudiciable à l'offre actuelle dans le quartier.

En faisant un sondage rapide auprès des pharmaciens concernés, la plupart indiquent avoir agi «par solidarité» envers Stéphane Marrot, le patron de la pharmacie Victor-Hugo à Cognac qui serait l'initiateur de la plainte. Ce dernier refuse le moindre commentaire, se retranchant derrière un étonnant «droit de réserve». Soit.

À l'appui de la plainte, plusieurs courriers d'élus. Parmi eux Michel Gourinchas, le maire de Co-

gnac. «J'ai rencontré ces pharmaciens et je suis allé dans leur sens. Même si je pense dans le même temps qu'il y a trop de pharmacies en centre-ville. C'est compliqué», explique le maire, admettant ne pas avoir consulté Lucile Simonnet-Maurin : «Elle n'est pas venue me présenter son projet non plus.»

«Des regroupements, pas la guerre»

Lucile Simonnet-Maurin qui ne veut pas attiser les tensions, reconnaît que son projet est fragilisé : «Je ne baisse pas les bras, mais forcément c'est pénali-

sant.» La date de l'audience n'est pas connue et surtout les différents recours pourraient faire traîner l'affaire des années : «Qu'est qui se passe si au bout de la procédure, alors que j'ai démenagé, on me dit que mon transfert est refusé ?»

Virginie Pageot, installée depuis vingt-trois ans dans la rue Aristide-Briand, regarde la situation avec un certain fatalisme : «Oui nos marges ont beaucoup baissé, oui la situation n'a jamais été aussi tendue pour notre profession mais on y gagnerait à être solidaires plutôt que le contraire. L'avenir passera par des regroupements pas en se faisant la guerre.»

Elles & ils

■ Christian Durey

L'ancien président du club de football de l'UA Cognac (Repro CL) est décédé en fin de semaine dernière à l'âge de 79 ans.

Le patron de la société Deco Charentes (magasin à Cognac et à Royan), fut président dans les années 80. *«Christian Durey a été un grand président et tous ceux qui ont fréquenté le stade de la Belle-Allée dans les années 70, 80 et 90 conservent le souvenir d'un homme très sympathique qui ne comptait pas son temps pour défendre son club, ses entraîneurs et ses joueurs»*, salue dans un communiqué l'UAC, qui a fait

respecter samedi soir une minute de silence avant le match de l'équipe première face à Tulle. Ses obsèques religieuses seront célébrées demain mercredi à 16 heures, en l'église du Sacré-Cœur de Cognac.



L'épilepsie au premier plan dans le hall d'accueil de l'hôpital

A l'occasion de la journée internationale de l'épilepsie, cette maladie neurologique qui est la deuxième en France, en nombre de cas connus, soit 600 000 personnes, des membres de l'association «Épilepsie-France, la vie d'abord» avaient dressé leur stand d'accueil et d'informations sur cette maladie, ce lundi dans le hall de l'hôpital intercommunal.

«Nous tentons de venir en aide aux épileptiques ou à leurs proches qui nous contactent. Il s'agit de rompre leur isolement entretenu par toutes les interdictions dont ils sont victimes: conduite automobile, interdits de séjour ou de réunion, expulsion de sociétés ou associations... Cette maladie étant caractérisée par des crises imprévisibles», explique Marinette Barreau, membre de l'antenne locale d'Épilepsie France, sur les deux Charentes et les Deux-Sèvres, qui, avec Michèle Kowal et Solange Tétaud, la représentante des usagers de l'hôpital, accueillait le public. Elles témoignaient des retentissements de cette maladie, sur la qualité de vie des patients et celle de leurs proches, soit 3 millions de personnes en France.

Cette maladie qui touche toutes les générations après certaines causes post-traumatiques comme les accidents de la vie, ou accidents vasculaires céré-



Jean-Pierre Glorian, directeur des soins de l'hôpital intercommunal, accompagne les membres d'«Épilepsie France».

Photo CL

braux, émotion forte, pouvant être d'origine congénitale, a des conséquences insoupçonnables sur la vie sociale des individus. «En 2015, Rose, 2 ans et demi, a été expulsée de la crèche où elle était accueillie dans le sud de la France, parce que ses crises dérangent l'ordre établi, dans l'établissement», raconte Marinette Barreau.

«D'une façon générale, nous manquons de moyens et de médecins épileptologues. C'est pour ces raisons que nous avons fait la demande, auprès des pouvoirs publics, d'un plan national en faveur

de l'épilepsie», poursuit Marinette Barreau, venue apporter un meilleur éclairage sur cette maladie, qu'elle soit vécue par les malades eux-mêmes, leurs proches, ou quiconque.

«C'est-à-dire vous et moi», toujours susceptibles de contracter cette maladie. Épilepsie-France, présente sur 58 départements, a déjà recueilli 7 000 signatures approuvant cette démarche, sur le site internet «change.org» ou «mobilisation pour un plan national Épilepsie».

Jacques DESCHAMPS

Cet après-midi



Quelques éclaircies.

Dégradé nuageux d'Ouest en Est avec encore quelques pluies éparses dans la matinée. L'après-midi, des éclaircies se développent, parfois belles des îles à la Gironde. 9 à 10 degrés au lever du jour, les températures atteignant 14 à 16 degrés.

Mercredi



Jeudi



Vendredi



Samedi



Dimanche



Lundi



Maternelles : les assistantes revalorisées

ÉDUCATION Le gouvernement fait des propositions pour améliorer leurs conditions de travail

La ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, s'est engagée hier à améliorer les conditions de travail et les possibilités d'évolution professionnelle des assistantes en école maternelle ou Atsem, comme le préconise un rapport qui lui a été remis le jour même.

Baptisées autrefois « dames de service », les quelque 60 000 Atsem, à 99 % des femmes, sont chargées d'assister les enseignants d'école maternelle. Au départ centrées sur l'entretien et l'accueil, leurs missions sont devenues de plus en plus pédagogiques, éducatives et périscolaires. Elles varient aussi selon les communes et les écoles.

« L'Atsem et l'enseignant forment souvent un duo soudé et complé-

mentaire [...]. Si le métier est humainement valorisant, les difficultés sont réelles : des missions trop floues, des conditions de travail parfois extrêmement difficiles, un manque de débouchés et de perspectives », a estimé la ministre.

« Une première victoire »

Leurs missions seront donc « redéfinies », a annoncé Annick Girardin, qui souhaite « trouver des propositions équilibrées » avec les syndicats et l'Association des maires de France (AMF), qui se réuniront en groupes de travail dans les prochaines semaines.

La CGT, premier syndicat de la fonction publique territoriale, a salué « une première victoire qui appelle la mise en œuvre rapide de me-



Annick Girardin. PHOTO AFP

sures concrètes », la CFDT (deuxième) souhaitant que ces travaux permettent « enfin » de « passer des paroles aux actes ».

La ministre a également annoncé le lancement rapide d'une « étude » sur leurs conditions de travail afin de les améliorer en renforçant la

« prévention des risques », notamment « à travers le droit au reclassement ».

Le passage des Atsem qui le souhaitent vers d'autres filières (animation, administration...) et la catégorie B (mieux rémunérée) sera également facilité. « De belles paroles » pour la CFDT, qui souligne que c'est « déjà possible » mais soumis au « bon vouloir des employeurs locaux ». Les employeurs devront « encourager ces évolutions professionnelles » ainsi que « les formations de préparation aux concours », demande la ministre.

Concernant la revalorisation des salaires, ceux des Atsem, comme des autres agents publics de catégorie C, ont été augmentés depuis 2014, à hauteur de 612 euros annuels auxquels se sont ajoutés plus de 200 euros annuels liés au dégel du point d'indice.

Un budget sans embrouilles

NOUVELLE-AQUITAINE Sans surprise, le budget 2017, établi à 3 milliards d'euros, a été approuvé hier. Les écologistes ont voté contre le chapitre transports

BENOÎT LASSERRE
b.lasserre@sudouest.fr

En cette veille de 14 février, on pouvait imaginer, pour le vote du budget primitif 2017 (1), que l'opposition régionale souhaiterait à Alain Rousset une joyeuse Saint-Valentin en convoquant une nouvelle fois Ségolène Royal, dont la gestion picto-charentaise n'a pas vraiment été un cadeau pour le président de la Nouvelle-Aquitaine.

Or, à part quelques allusions – dont la plus tonitruante venue du Modem, qui qualifie d'« indécente » la candidature de Ségolène Royal au Programme des Nations unies pour l'environnement –, il n'a guère été question des épines budgétaires mises au jour par Alain Rousset il y a un an et confirmées depuis par la Chambre régionale des comptes.

Comme si une page se tournait avec ce budget 2017, « le premier budget de référence de notre nouvelle Région », selon Andréa Brouille, désormais vice-présidente en charge des finances à la place de Jean-François Macaire.

« Du vert foncé à l'orange »

L'élue de Haute-Vienne a eu droit aux félicitations de l'assemblée, le plus aimable étant le président LR de la commission des finances, Olivier Chartier, qui a salué « une femme compétente, ce qui est un pléonasme ». On n'osera penser que le compliment se voulait un écho à l'affaire qui agite le candidat d'Olivier Chartier...

L'examen de ce budget 2017 n'a d'ailleurs pas manqué de sel car, pour

justifier leurs critiques ou leur vote négatif, certains opposants, en tête desquels Jean Dionis du Séjour (UDI), ont souligné toutes les qualités, à leurs yeux, de la gestion de l'ex-Aquitaine. « Ces jours heureux sont finis, lance-t-il à Alain Rousset. Nous sommes passés du vert foncé à l'orange. » Un brevet qui fait sourire le socialiste Stéphane Delpeyrat. « Dommage que l'opposition ne l'ait pas dit plus souvent lors du précédent mandat », ironise-t-il. « Je ne siégeais pas à la Région », rétorque le maire d'Agen.

« Taxer les carburants et les cartes grises, c'est taxer les zones rurales et périurbaines » (Y.d'Amécourt)

Pour Jean Dionis, Joan Taris (Modem) ou Yves d'Amécourt (LR), Alain Rousset ne tient pas ses promesses de désendettement, d'investissement, qui n'est, selon eux, qu'à 32 % du budget global et pas à 35 %, ou d'autofinancement. « Et vous ne pourrez pas les tenir », affirme Jean Dionis, qui, comme ses collègues, est « frappé du syndrome du catastrophisme » pour Stéphane Delpeyrat.

« Nous n'avons pas dérapé », s'indigne Alain Rousset, qui supporte mal l'accusation lancée par Joan Taris sur la baisse des crédits en faveur de l'aménagement du territoire. « Nous avons multiplié par dix les crédits pour le très haut débit », réplique-t-il,

L'essentiel des flèches décochées par l'opposition portait sur les dépenses de fonctionnement. « La clé du problème », selon Jean-Marc de Lacoste (FN).

Pour Jean Dionis, Joan Taris (Modem) ou Yves d'Amécourt (LR), Alain Rousset ne tient pas ses promesses de désendettement, d'investissement, qui n'est, selon eux, qu'à 32 % du budget global et pas à 35 %, ou d'autofinancement. « Et vous ne pourrez pas les tenir », affirme Jean Dionis, qui, comme ses collègues, est « frappé du syndrome du catastrophisme » pour Stéphane Delpeyrat.

« Nous n'avons pas dérapé », s'indigne Alain Rousset, qui supporte mal l'accusation lancée par Joan Taris sur la baisse des crédits en faveur de l'aménagement du territoire. « Nous avons multiplié par dix les crédits pour le très haut débit », réplique-t-il,



Andréa Brouille est depuis hier la nouvelle vice-présidente aux finances de la Région. PHOTO S. LARTIGUE

agacé et suspectant ses détracteurs de vouloir rétablir une politique de saupoudrage, celle qui, rappelle-t-il, « a conduit Poitou-Charentes aux difficultés qu'on sait ».

« Le petit chou-tchou »

Nempêche, « taxer les carburants et les cartes grises, c'est taxer les zones rurales et périurbaines », lance Yves d'Amécourt, qui pense à « cette France silencieuse qui voit s'éloigner les services publics. La pompe à essence est devenue une pompe funeste pour les ménages ».

À 17 heures, après plusieurs heures de débat sans éclats, le budget 2017

est donc approuvé, moins les voix de l'opposition. Le chapitre transports sera pour sa part adopté sans les voix du groupe écologiste. Par sa porte-parole, Christine Moebs, ce dernier trouve bien des vertus à ce budget, notamment la ligne Pau-Canfranc, mais il est entaché de façon indélébile par la LGV et son éventuelle prolongation vers Dax ou Toulouse. « C'est un train fantôme qui va dans le mur ».

Le FN met la LGV et Pau-Canfranc dans le même sac, Monique Sémavoine ironise sur le « petit chou-tchou diesel » du Pau-Canfranc, mais ses amis du Modem ne votent pas

comme elle. Quant à Nathalie Delattre, elle condamne avec fermeté le projet de LGV vers le sud, qui « détruira la vallée du Ciron ». « Une rumeur », répond Alain Rousset.

L'élue bordelaise s'exprimant à titre personnel, elle est seule à voter contre, son groupe de l'UDI préférant ne pas participer au vote, ce qui permet d'ailleurs l'adoption de ce chapitre transports. Mais la Saint-Valentin ne se fêtera pas à bord du TGV...

(1) Le budget s'élève à 3,094 milliards d'euros, dont 828 millions de dépenses d'investissement et 1,566 milliard de dépenses de fonctionnement.

Le cognac passe le cap symbolique des 180 millions de bouteilles

ÉCONOMIE 182,8 millions de bouteilles de cognac ont quitté les usines d'embouteillage charentaises et ont été distribuées à la surface du globe ces douze derniers mois, du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2017, a-t-on appris hier à la lecture du dernier bulletin statistique du Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC). La filière passe donc le cap très symbolique des 180 millions de cols. Les expéditions progressent de façon très soutenue : + 7,9 % au global, + 16,2 % dans la zone de libre-échange nord-américaine, + 2,8 % en Asie, - 0,9 % en Europe et + 10,4 % ailleurs dans le monde. Ces expéditions ont dégagé un chiffre d'affaires global de plus de 2,8 milliards d'euros (valeur au départ et non au détail sur les marchés étrangers). Soulignons que la vigueur des expéditions, en ce début d'année, s'explique en partie par la date avancée du Nouvel An chinois (nous sommes entrés dans l'année du Coq dès le 28 janvier).

Les lignes scolaires

PREMIER DEGRÉ

La carte scolaire 2017-2018 a été présentée hier, votée avec 18 abstentions sur 21 votants

HÉLÈNE RIETSCH

h.rietsch@sudouest.fr

Pas de grands changements, concernant la future carte scolaire et le projet dévoilé la semaine dernière, hormis pour quelques écoles, ont noté hier soir les syndicats à l'issue du Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN), tenu hier à la préfecture de 17 à 20 heures. Sur les 21 votants, 18 ont choisi l'abstention et trois ont voté pour (vote consultatif).

L'école communale de Dignac, notamment, dont les parents ont manifesté dans l'après-midi devant la préfecture, a « gagné » une fermeture conditionnelle d'une classe, désormais soumise à comptage à la rentrée. La classe risquait initialement de fermer définitivement parce qu'il manquait 8 élèves. « Une aberration »,

selon les parents (une délégation de quatre personnes), qui ont été reçus à 15 h 30 par Dominique Bourget, le directeur d'académie des services de l'Éducation nationale (Dasen). « Il nous a entendus. Nous sommes sereins, car nous avons déjà enregistré quatre inscriptions supplémentaires », ont dit Marina Cormenier et Anne-Sophie Godie, vice-présidente de l'association des parents d'élèves.

Dotation positive

La mobilisation des parents semble aussi avoir payé à Genouillac (un regroupement pédagogique), qui devait perdre un poste classe de façon définitive. Là aussi, la fermeture devient conditionnelle, tout comme à l'école élémentaire de Linars, et celle de Paizay-Naudoin, dont un poste classe est en fermeture conditionnelle et qui sort provisoirement du protocole rural.

Fait notoire de cette carte scolaire, le Département gagne 11 postes alors qu'une baisse de 485 élèves est prévue à la rentrée. Dans les priorités affichées par Dominique Bourget du Dasen, il y a la hausse des moyens consacrés au remplacement (5 postes), deux postes supplémentaires dans les écoles de l'éducation priori-

taire, la poursuite des protocoles ruraux. « Cela représente trois postes, trois fusions d'écoles et des reconfigurations de regroupements pédagogiques engagés après avis des conseils d'école et dialogue avec les élus », détaille l'inspection académique.

Pointée également « l'accompagnement de la politique inclusive » avec notamment un poste d'autorégulation de l'autisme en milieu scolaire (Aramis).

« Il y a des points positifs, d'abord la dotation positive ou la hausse des brigades de remplacements, mais ce qui coince toujours c'est la marche forcée vers les fusions d'écoles, en particulier en milieu urbain », note Jean-Paul Pochard, secrétaire département du Sniupp FSU, qui regrette aussi qu'il n'y ait pas d'ouverture d'une troisième classe pour les enfants allophones, de plus en plus nombreux et pas de poste dédié à la prévention des risques. L'Unsa, qui s'est abstenue comme les autres organisations syndicales, espère toujours un protocole sur les fusions de trois-quatre classes, pour qu'elles ne se fassent pas dans la précipitation.

Par ailleurs, certaines lignes pourraient encore bouger au début de l'été, à l'occasion d'un prochain CDEN.

L'énergie verte au cœur des débats bio-littéraires

SOCIÉTÉ Plusieurs associations organisent samedi la 8^e Rencontre bio-littéraire. Il y sera question d'énergie propre, et notamment de l'électricité 100 % verte, utilisée à Cognac

JONATHAN GUÉRIN
j.guerin@sudouest.fr

L'événement symbolise le dynamisme des petites associations cognacaises. La Rencontre bio-littéraire revient samedi pour une 8^e édition. Elle fédère Biocoop, Terre de liens, Le Texte libre, Les Jardins respectueux et bien d'autres. « L'idée est de s'intéresser à la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, explique Geneviève Bernard, la présidente du Texte libre. Cette année, nous n'aurons pas d'auteurs comme d'habitude, mais deux conférenciers. » Le thème choisit cette année est l'énergie : « Il y a beaucoup d'initiatives et de choses à dire sur le sujet », promet Dominique Barthod.

La gérante de Biocoop est bien placée pour le savoir. Son magasin s'alimente en électricité chez Enercoop. « Avant de déménager en centre-ville, nous avons demandé à un ingénieur de voir s'il était possible de construire un toit végétalisé ou des cellules photovoltaïques. Malheureusement, ça n'a pas été techniquement possible. En revanche, migrer chez Enercoop, c'est facile. »

Un principe unique en France

Ce fournisseur est né sous forme de coopérative en 2005. « Nous avons 42 000 clients en France, dont 148 en Charente », détaille Charlene Suire, chargée de projet. Elle vise surtout les citoyens à l'âme écolo. « Nous sommes les seuls à proposer de l'électricité fabriquée à 100 % à partir d'énergie renouvelable : hydroélectrique, éolien, solaire, biomasse... Notre service utilise le réseau ERDF mais il en est totalement déconnecté au niveau de la production. »

Il suffit de souscrire en ligne pour abandonner EDF. Les prix sont certes un peu plus chers (environ 15 %) mais l'intérêt est ailleurs : « Quand on défend certaines valeurs comme le respect de l'environnement, c'est totalement logique de souscrire à ce service », estime Dominique Barthod. Le



Les représentants des associations porteuses du salon ont souhaité aborder le thème de l'énergie pour cette 8^e édition. PHOTOS J.G.

AU PROGRAMME

« Énergie, enjeux sociétaux et locaux, énergie citoyenne ! ». Samedi 18 février, de 15 à 18 heures, à La Salamandre. À 16 heures, conférence avec Freddy Le Saux (Terre de liens), Guy Martin (Enercoop). À 18 h 30, table ronde. Plusieurs stands seront à la disposition du public. Entrée gratuite.

nombre de clients s'accroît à mesure que grandissent les préoccupations sur le changement climatique. Enercoop est le seul sur le crêneau et vise 150 000 adhérents en 2020. Les entreprises représentent aujourd'hui 30 % du chiffre d'affaires. Et les collectivités s'y mettent aussi. Grand-Angoulême a choisi de confier 1 % de sa consommation électrique à la société. La médiathèque, la mairie de Ruelle-sur-Touvre, l'école primaire de Puy-moyen, et d'autres bâtiments publics se servent ainsi de cette énergie verte.

Biocoop s'envole en centre-ville

Adieu le site de l'avenue de Barbezieux, à Châteaubernard. Depuis octobre, Biocoop s'est installé en centre-ville. Les anciens locaux de Lidl avenue Victor-Hugo semblent être une aubaine pour la société coopérative et participative : la fréquentation de l'enseigne a augmenté d'environ 50 %. « Quand on a fait les projections, on ne pensait pas que ce serait autant, avoue Dominique Barthod. L'emplacement est un atout énorme et on sent qu'il y a une vraie attente des gens par rapport à ce type de consommation. »

L'enseigne propose 5 000 références et réalise environ deux millions d'euros de chiffre d'affaires par an. Ses perspectives de croissance lui ont permis de créer un deuxième poste important : celui de boucher, qui amène encore un peu plus de diversité dans l'offre.

Toutefois, elle va perdre son monopole dans la région avec l'arrivée imminente de So Bio sur la zone de Bellevue, à Châteaubernard.



L'enseigne a remplacé l'ancien Lidl depuis octobre en centre-ville

Solidarité pour les gens d'ailleurs mais aussi d'ici



Les adhérents de l'association Châteaubernard humanitaire.

PHOTO S.B.

Les membres de l'association Châteaubernard humanitaire étaient réunis en assemblée générale vendredi 10 février, vendredi dernier, à la salle Jean-Tardif. Et ce qu'il en est ressorti, c'est que deux projets vont particulièrement mobiliser Châteaubernard humanitaire ces prochains mois.

Au Sénégal

L'association des jeunes dirigeants de Charente s'apprête à construire un puits artésien au Sénégal en y impliquant des jeunes cognacais en voie d'insertion.

Le puits profitera à des enfants recueillis dans la rue (abandonnés ou obligés de mendier) et permettra d'irriguer des jardins et d'offrir une bande verte pour faire reculer le désert. Cette construction présente un coût de 110 000 euros et les maisons de Cognac et d'autres entreprises vont être sollicitées.

Le maire Pierre-Yves Briand a informé l'assistance que la Ville s'associait également au projet ; une délibération sera soumise au vote en séance du conseil jeudi prochain pour accorder une subvention.

À NOTER

La soirée tartiflette qui avait fédéré 140 convives au mois de décembre dernier, Daniel Boyer, le président veut la reconduire : « Ce grand moment de convivialité, nous le poursuivrons l'an prochain car c'est notre principal moyen de financement ».

Côté finances, l'association termine l'année avec un solde négatif de 350 euros et 5 019 euros en compte.

Sur la zone de Cognac

« Aider les sans-abri pendant le grand froid sur la zone urbaine de Cognac », préoccupe également Châteaubernard humanitaire qui a décidé de s'investir dans la gestion d'une maraude interassociative, sans doute effective l'an prochain. « Dès que cela démarrera, je vous solliciterais », a informé Daniel Boyer. Un minimum de formation sera requis, et les personnes débutantes seront encadrées par d'autres plus aguerries.

Sandra Ballian

CHERVES-RICHEMONT

La salle de l'Abaca était pleine



Vendredi dernier, la salle de l'Abaca a été remplie pour la toute première fois. 600 personnes sont venues voir la pièce « Ma femme s'appelle Maurice », présentée par le Théâtre des Borderies. Gags et ambiance chaleureuse : le public bon enfant a apprécié. PHOTO PIERRE BARRETEAU

La discothèque pourrait fermer

SÉCURITÉ

Une procédure administrative a été ouverte contre la Maison blanche

Les mauvaises langues diront que, cette fois, les rugbymen n'y sont pour rien... Une nouvelle polémique plane autour de la Maison Blanche. Après une altercation survenue le week-end dernier, une procédure de fermeture administrative vient d'être ouverte à l'encontre de la discothèque.

Dimanche, vers 5 heures du matin, la police intervient à la suite des échauffourées. Un groupe, visiblement alcoolisé, affirme avoir été molesté par le gérant et l'équipe de sécurité. Pour calmer les individus les plus agités, les policiers embarquent un homme et une femme d'une trentaine d'années.

Au-delà de l'anecdote, le commissariat pointe la responsabilité du gérant : « Nous sommes confrontés, depuis longtemps, à un phénomène d'alcoolisation autour de cet établissement, ainsi qu'à des problèmes de comportements inhérents à cela, analyse le commandant de Vargas. On note une recrudescence de ces problèmes, qui mobilisent nos hommes relativement souvent. En dehors des procédures judiciaires



Les policiers pointent une alcoolisation excessive et des problèmes de comportements aux abords des lieux. ARCHIVES C. LEVAIN

isolées, il est possible d'envisager une fermeture administrative de l'établissement. Le dossier est en cours de transmission au préfet. »

Le site était à vendre

L'ouverture de cette procédure ne signifie pas qu'elle débouchera obligatoirement sur une fermeture des lieux (qui peut être graduée selon la volonté de la préfecture). Un avertissement pourrait être prononcé.

Mais cette requête témoigne d'un certain climat autour de l'établissement. Les rugbymen ont récemment été interdits d'entrer à la suite d'une bagarre. Et des incidents sont

fréquemment mis en avant par la police.

Franck Valente, le propriétaire des lieux, n'a pas souhaité réagir, pour l'heure, à cette mise en cause. L'été dernier, il avait mis en vente l'établissement sous la forme d'une annonce Internet sur Le Bon Coin, pour une mise à prix de 270 000 euros. La Maison blanche a connu son heure de gloire à la fin des années 1990 et au début des années 2000. Après une première vente en 2006, Franck Valente en avait repris possession à l'automne 2013.

Jonathan Guérin